

DECRET n° 84/047 du 13/01/1984  
Portant nomination de Monsieur GAMBIA-ZABA  
Dieudonné en qualité de Directeur des Acti-  
vités Socio-Culturelles à la Direction Gé-  
nérale de la Jeunesse

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article  
47 de la constitution ;

Vu le Décret n° 82/732 du 7 Avril 1982, portant réorganisation du Mi-  
nistère de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 31/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 sus-  
visé ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du  
Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE ;

ARTICLE 1er.- Monsieur GAMBIA-ZABA Dieudonné Ingénieur<sup>en</sup> hydraulique à-  
gricole de 2ème échelon, est nommé Directeur des activités socio-culturelles à la  
Direction Générale de la Jeunesse-

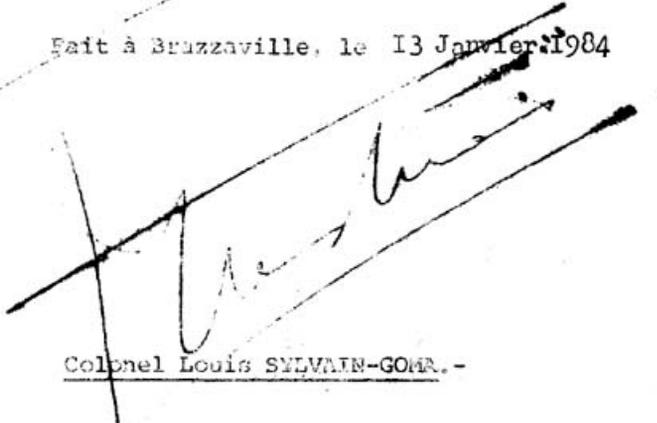
ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au  
présent Décret-

...../.....

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 13 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMR.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale

Le Ministre de la Jeunesse et des  
Sports

  
Bernard COMBO-MATSIONA.-

  
Gabriel OGA-APOUNOU.-

Le Ministre des Finances

  
Itihi Ossetcumba LEKOUNDZOU.-

